

PATRICK GILLI & JACQUES PAVIOT (DIR.)

HOMMES, CULTURES ET SOCIÉTÉS

À LA FIN DU MOYEN ÂGE

Liber discipulorum en l'honneur de Philippe Contamine



II Mehl - 979-10-231-2289-3

HOMMES, CULTURES ET SOCIÉTÉS
À LA FIN DU MOYEN ÂGE



CULTURES ET CIVILISATIONS MÉDIÉVALES

Collection dirigée par Dominique Boutet,

Jacques Verger & Fabienne Joubert

Dernières parutions

*Les Ducs de Bourgogne, la croisade
et l'Orient (fin XIV^e-XV^e siècle)*
Jacques Paviot

Femmes, reines et saintes (V^e-XII^e siècles)
Claire Thiellet

En quête d'utopies
D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.)

La Mort écrite.
Rites et rhétoriques du trépas au Moyen Âge
Estelle Doudet (dir.)

*Famille, violence et christianisme au
Moyen Âge. Hommage à Michel Rouche*
M. Aurell & T. Deswarte (dir.)

Les Ponts au Moyen Âge
D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.)

Auctoritas. Mélanges à Olivier Guillot
G. Constable & M. Rouche (dir.)

*Les « Dicter vertueulx »
d'Eustache Deschamps.*
*Forme poétique et discours engagé
à la fin du Moyen Âge*
M. Lacassagne & T. Lassabatère (dir.)

*L'Artiste et le Clerc. La commande
artistique des grands ecclésiastiques
à la fin du Moyen Âge (XIV^e-XVI^e siècles)*
Fabienne Joubert (dir.)

La Dérision au Moyen Âge.
De la pratique sociale au rituel politique
É. Crouzet-Pavan & J. Verger (dir.)

Moult obscures paroles.
Études sur la prophétie médiévale
Richard Trachsler (dir.)

De l'écrin au cercueil.
Essais sur les contenants au Moyen Âge
D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.)

Un espace colonial et ses avatars.
Angleterre, France, Irlande (V^e-XV^e siècles)
F. Bourgne, L. Carruthers, A. Sancery (dir.)

Eustache Deschamps, témoin et modèle.
*Littérature et société politique
(XIV^e-XVI^e siècles)*
M. Lacassagne & T. Lassabatère (dir.)

*Fulbert de Chartres
précurseur de l'Europe médiévale ?*
Michel Rouche (dir.)

Le Bréviaire d'Alaric.
Aux origines du Code civil
B. Dumézil & M. Rouche (dir.)

Rêves de pierre et de bois.
Imaginer la construction au Moyen Âge
C. Dauphant & V. Obry (dir.)

La Pierre dans le monde médiéval
D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.)

*Les Nobles et la ville
dans l'espace francophone (XIF-XVI^e siècles)*
Thierry Dutour (dir.)

L'Arbre au Moyen Âge
Valérie Fasseur, Danièle James-Raoul
& Jean-René Valette (dir.)

De Servus à Sclavus.
La fin de l'esclavage antique
Didier Bondue

Cacher, se cacher au Moyen Âge
Martine Pagan & Claude Thomasset
(dir.)

Patrick Gilli & Jacques Paviot (dir.)

Hommes, cultures et sociétés
à la fin du Moyen Âge

*Liber discipulorum en l'honneur
de Philippe Contamine*



Ouvrage publié avec le concours
de la Fondation Simone et Cino del Duca (Institut de France),
du Centre d'études médiévales de l'Université Paul Valéry (EA 4583)
et du Centre de recherche en histoire européenne comparée
de l'Université Paris-Est Créteil (EA 4392)

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des lettres de Sorbonne Université

© Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2012
© Sorbonne Université Presses, 2022

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-845-8
PDF complet – 979-10-231-2281-7

Notice biographique et bibliographie de Philippe Contamine – 979-10-231-2282-4

Introduction – 979-10-231-2283-1

I Lachaud – 979-10-231-2284-8

I Jamme – 979-10-231-2285-5

I Telliez – 979-10-231-2286-2

I Héлары – 979-10-231-2287-9

II Gilli – 979-10-231-2288-6

II Mehl – 979-10-231-2289-3

II Verger – 979-10-231-2290-9

III Lalou – 979-10-231-2291-6

III Lassabatère – 979-10-231-2292-3

III Bouzy – 979-10-231-2293-0

III Paviot – 979-10-231-2294-7

III Rimboud – 979-10-231-2295-4

III Pégeot – 979-10-231-2296-1

III Roger – 979-10-231-2297-8

III Vissière – 979-10-231-2298-5

IV Schneider – 979-10-231-2299-2

IV Lassalmonie – 979-10-231-2300-5

IV Sarrazin – 979-10-231-2301-2

Maquette et réalisation : Compo-Méca s.a.r.l. (64990 Mouguerre)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

Adaptation numérique : Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

sup@sorbonne-universite.fr

<http://sup.sorbonne-universite.fr>

Tél. (33) 01 53 10 57 60

DEUXIÈME PARTIE

Le monde de la culture
et de l'université

JEU D'ÉCHECS ET VIOLENCE DANS LA SOCIÉTÉ MÉDIÉVALE

Jean-Michel Mehl

Toujours et partout le jeu tutoie la violence. Au point que l'on pourrait croire que le jeu n'est qu'une violence euphémisée. Certes, cette promiscuité varie en fonction de l'espace et du temps et surtout en fonction du type de jeu considéré. Par ailleurs, lorsque les enjeux, pécuniaires, honorifiques ou autres, prennent trop d'importance la violence s'invite toujours facilement. Ainsi en va-t-il presque systématiquement dans le cas jeux de hasard, quel que soit le sens que les joueurs prétendent donner au hasard.

Par contre la violence n'est pas habituellement associée aux jeux de réflexion comme le jeu d'échecs. Le sens commun associe plutôt la pratique des « pousseurs de bois » à une scène silencieuse et immobile¹. D'où viennent alors ces innombrables références à la violence faites par certains des plus grands joueurs d'échecs de tous les temps, de Wilhelm Steinitz à Garry Kasparov. « D'abord gêner, ensuite paralyser, enfin détruire », disait A. Aaron Niemzovitch, mort en 1935. Quant à Victor Kortchnoï, champion russe à la longévité exceptionnelle, il rappelait en toute occasion que, pour battre un adversaire aux échecs, il fallait avant tout le haïr. Plus près de nous, Garry Kasparov laisse tomber la sentence définitive : « Je ne connais pas de sport plus violent que les échecs »². Dont acte.

Encore faut-il s'entendre sur le terme « violence ». Les travaux actuels menés sur ce concept, travaux innombrables qui trahissent l'actualité d'un intérêt, à défaut d'une réalité, montrent à l'envi la difficulté d'une définition univoque³. Car la violence est multiforme et peut s'inviter à tous les niveaux et dans tous

- 1 Thierry Wendling, *Ethnologie des joueurs d'échecs*, Paris, PUF, coll. « Ethnologies », 2002, p. 169.
- 2 On trouvera une anthologie des citations de joueurs d'échecs sur le site internet suivant : www.ance.ch/Les-citations-de-joueurs.htm.
- 3 La référence en la matière est Robert Muchembled, *Une histoire de la violence*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'Univers historique », 2008, en particulier p. 17-54 ; cf. également Véronique Bedin et Jean-François Dortier (dir.), *Violence(s) et société aujourd'hui*, Auxerre, Sciences humaines, coll. « La petite bibliothèque de sciences humaines », 2011 ; Warren C. Brown, *Violence in Medieval Europe*, Harlow – New York, Longman, coll. « The Medieval World », 2011.

les lieux de l'existence. Qui plus est, ce qui était violence hier n'est pas toujours perçu comme tel aujourd'hui, et inversement. Tous les travaux contemporains qui lui sont consacrés montrent l'étonnante difficulté rencontrée pour en tenter une approche quantitative et évolutive⁴. La question primordiale demeure : qu'est-ce qui peut faire naître la violence autour des soixante-quatre cases ? Est-ce le simple différend qui surgit lors d'une partie, à propos de règles, à propos de contestation d'un résultat, à propos d'un échange verbal brutal, etc. ? En ce cas la violence serait commune aux mille et une situations conflictuelles qui peuvent se transformer en agression physique de l'autre. Et si le jeu d'échecs, par l'image qu'il véhicule, par l'imaginaire qui s'y love, par la structure même du jeu était capable de favoriser la naissance d'actes violents ? Dans des cas extrêmes, on a dit parfois que la mort était à ce point inféodée au jeu que l'on pouvait l'imaginer comme surgie de l'échiquier⁵.

160

Tenter de conjuguer au sein de la société médiévale le jeu d'échecs avec la violence est donc d'une certaine manière essayer d'approcher le pourquoi du surgissement de la violence. Disséquer la violence au sein d'une pratique ludique dont la finalité est de créer un monde autre qui rompt avec le quotidien débouche donc sur une question existentielle. Tenter la chose à propos d'un jeu qui n'a gagné l'Europe occidentale qu'après l'An Mil lui confère encore plus d'intérêt⁶. En théorie, deux types d'approche sont possibles. Logiquement la première consisterait à scruter les parties réelles qui ont débouché sur des actes violents et tenter, en fonction des conditions sociales des joueurs et du contexte spatial et temporel, de déceler quelle combinaison d'intérêts, d'attitudes et de sentiments est susceptible d'engendrer la violence. Une telle démarche que l'on peut qualifier de sociologisante serait idéale mais elle se heurte à un problème documentaire majeur. En effet, le jeu d'échecs est loin d'être une pratique ludique concernant toutes les conditions sociales. En dépit de quelques rares exemples attestant sa présence dans des milieux inattendus, ce jeu reste l'apanage majoritaire, sinon exclusif, de l'aristocratie⁷. De ce

4 Cf. par exemple Véronique Le Goaziou et Laurent Mucchielli, *La Violence des jeunes en question*, Nîmes, Champ social, coll. « Questions de société », 2009.

5 Serge Brusolo, « Les lendemains de l'apocalypse. À propos du *Septième Sceau* d'Ingmar Bergman », dans Jacques Berchtold (dir.), *Échiquiers d'encre. Le jeu d'échecs et les lettres, XIX^e-XX^e siècles*, Genève, Droz, coll. « Histoire des idées et critique littéraire, 371 », 1998, p. 579.

6 Pour l'histoire du jeu d'échecs, cf. Harold James Ruthven Murray, *A History of Chess*, Oxford, The Clarendon Press, 2002 (1^{ère} éd. 1913) ; Harry Golombek, *A History of Chess*, London, Routledge et Kegan Paul, 1976 ; Richard Eales, *Chess. The History of a Game*, London, Harding Simpole, 1985.

7 Jean-Michel Mehl, *Les Jeux au royaume de France, du XIII^e au début du XVI^e siècle*, Paris, Fayard, 1990, en particulier p. 195-209. Les attestations d'une pratique en milieu paysan sont rares, par exemple à Charavines (Isère) ou Prades d'Aillon (Ariège).

fait, il n'est qu'exceptionnellement attesté dans les ensembles documentaires permettant de saisir la réalité concrète de pratiques ludiques. Par exemple, les lettres de rémission ne l'évoquent pour ainsi dire jamais⁸. Impossible donc de mettre en évidence des séries documentaires significatives. Dès lors il y a lieu de commencer par une approche psychologisante, c'est-à-dire de mettre en évidence tout ce qui dans le vocabulaire des échecs comme dans les usages qu'en font de nombreux développements littéraires, est susceptible d'induire la violence. Procéder ainsi, c'est bien sûr être convaincu que l'imaginaire non seulement précède le réel mais, en plus, qu'il lui arrive sinon de le déterminer, du moins de l'influencer.

Reposant sur l'affrontement entre deux camps, le jeu d'échecs recèle un contenu agressif évident. Il est pleinement une métaphore de la pratique guerrière et les siècles médiévaux, pas plus que les autres époques, ne s'y sont trompés. D'ailleurs toutes les tentatives pour démilitariser le jeu ont piteusement échoué. Comme déjà dit, le jeu avoisine la mort. Sans doute parce que, comme l'explique Jacques Henriot, « les gestes, les procédures, la façon de penser et d'agir de l'opérateur sont identiques »⁹. Il ne s'agit pas là d'un simple rapprochement métaphorique mais d'une connivence parfaitement consciente. Au xvi^e siècle, Vida, dans son long poème intitulé *Scacchia ludus*, est on ne peut plus clair : *Ludimus effigiem belli simulataque veris/ Proelia*¹⁰. Dès lors, il n'est pas étonnant que tout texte qui tourne autour des échecs retentisse du fracas des armes, donc de la violence¹¹. Même s'il s'agit d'une bataille, les textes descriptifs ne font explicitement référence qu'à une seule pièce pourvue de tout ce qu'il faut pour le combat. Il s'agit bien sûr du cavalier, le *miles*, que les *Gesta Romanorum*, un texte du début du xiv^e siècle, décrivent comme pourvu de l'armement complet du chevalier¹². Dans le *Liber de moribus* (fin du xiii^e – début du xiv^e siècle) le dominicain Jacques de Cessoles qualifie également de soldat le *roch*, c'est-à-dire la tour¹³. Enfin, il

8 J.-M. Mehl, « Les lettres de rémission françaises : une source pour l'histoire des jeux médiévaux », dans *Espai i temps d'oci a la Historia*, Palma, Universitat de les Illes Balears, 1993, p. 33-45.

9 Jacques Henriot, *Sous couleur de jouer. La métaphore ludique*, Paris, José Corti, 1989, p. 56.

10 Marco Gerolamo Vida, *The Game of Chess. Scacchia Ludus*, éd. M. A. de Cesare, Nieuwkoop, B. de Graaf, 1875, p. 36, v. 1-2.

11 J.-M. Mehl, « Le combattant des soixante-quatre cases », dans Jacques Paviot et Jacques Verger (dir.), *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, coll. « Cultures et civilisations médiévales, XXII », 2000, p. 495-501.

12 *Gesta Romanorum*, éd. Hermann Oesterley, Berlin, Weidmann, 1872, 2 vol., t. II, p. 579.

13 Jacobus de Cessolis, *Liber de moribus hominum ac officiis nobilium sive super ludo scaccorum*, éd. Ernst Koepeke, *Jahresbericht der Mitteilungen aus den Handschriften der*

arrive que les pièces de jeu réelles retrouvées ici ou là représentent les pions comme des fantassins armés¹⁴.

L'apparence même du jeu, un damier quadrillé noir et blanc renvoie également à un combat. Il y a certes lieu de ne pas sombrer dans l'anachronisme car, d'une part l'opposition noir-blanc n'est pas forcément d'origine et cette opposition n'a pas nécessairement un sens aussi tranché que celui qu'un observateur moderne peut y déceler. Par ailleurs, le choc entre deux couleurs se retrouve également au niveau de la coloration des pièces. Dans les deux cas, les travaux de Michel Pastoureau nous révèlent que l'Occident a transformé le jeu tel qu'il se pratiquait au Proche-Orient. Dans le monde musulman, les échecs étaient l'affrontement d'un camp rouge contre un camp noir, une opposition « qui n'avait pour ainsi dire aucune assise dans la symbolique occidentale »¹⁵. C'est ainsi que le jeu d'échecs passa d'abord du couple noir-rouge au couple blanc-rouge. Puis, sans doute en raison de la diffusion des théories d'Aristote sur la classification des couleurs, l'adoption du noir et du blanc considérés comme pôles extrêmes de tous les systèmes, une position qui, parce que plus riche de symboles et de sens, se maintint dans l'Europe moderne. Déjà vers 1250, le franciscain Jean de Galles, auteur d'une des premières moralisations du jeu d'échecs, disait très explicitement qu'il fallait voir dans ce binôme blanc-noir la traduction de la double condition de la vie et de la mort, de la grâce et de la faute¹⁶. Tout le champ sémantique dans lequel s'inscrit le jeu d'échecs est également de nature à le situer dans le monde de la violence. Il suffit de faire référence au principe qui préside à la partie, c'est-à-dire la destruction de l'autre, destruction que les livres d'échecs moralisés euphémisent sous le mot « prendre » (*capere*). Ainsi Jean de Galles dit que le but du jeu est que « l'un prenne l'autre »¹⁷. Lorsqu'il décrit la marche des pions, Jacques de Cessoles est plus direct, évoquant non seulement la capture mais également la mise à mort¹⁸.

162

Ritter-Akademie zu Brandenburg, 1879, t. II, p. 12. Compte tenu du succès remporté par ce traité à la fin du Moyen Âge, l'influence des détails apportés dut être large.

14 *Pièces d'échecs*, Paris, Bibliothèque nationale, Cabinet des médailles et antiques, 1990.

15 Michel Pastoureau, *L'Échiquier de Charlemagne. Un jeu pour ne pas jouer*, Paris, Adam Biro, 1990, p. 45-46; cf. *id.*, *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La Librairie du xx^e siècle », 2004, p. 269-291; Hans et Barbara Holländer, *Schachpartie durch Zeiten und Welten*, Heidelberg, Braus, 2005 [catalogue de l'exposition, Museum für Kunst und Gewerbe Hamburg, 5 mai – 28 août 2005].

16 Jean de Galles, *Communiloquium, sive Summa collationum*, Strasbourg, impr. J. Gruninger, 1489 [réimpr. anast, Wakefield, 1964], I, X, 7.

17 *Ibid.*.

18 Jacobus de Cessolis, *Liber de moribus hominum...*, *op. cit.*, p. 35: *capere et occidere possunt*.

Quant au but de la partie, il est d'abattre le roi adverse, action rendue par le verbe latin *mactare*, c'est-à-dire « tuer, mettre à mort »¹⁹. Le latin ne fait que reprendre et adapter la formule persane *shah mat*, c'est-à-dire « le roi est mort », l'homophonie entre le verbe *mactare* et le néologisme *matare* étant évidentes. Dans la mesure où « échec et mat » signifie la fin de la partie, puisque le roi qui incarne l'existence disparaît, le parallélisme entre cette formule et la mort n'a pas de mal à s'imposer et à s'éterniser. Deux témoignages de l'époque moderne suffisent. En 1606, dans son *Thresor de la langue françoise, tant ancienne que moderne*, Jean Nicot précise pour le mot « Eschec » : « *Xequemato* ou *mate*, c'est à dire Roy je te mets à mort »²⁰. En 1763, dans son poème sur le jeu d'échecs, l'orientaliste William Jones évoque les échecs comme offerts au dieu Mars, dieu de la guerre, pour lui permettre de séduire la jeune nymphe Caïssa²¹. Les échecs vont donc au-delà de ce qu'affirmait Claude Lévi-Strauss : « D'une façon symbolique [...] gagner au jeu, c'est *tuer* l'adversaire »²². Symboliquement, c'est toute la société qui est tuée. Toutefois, hier comme aujourd'hui, aucun geste rituel ne vient signifier cette mise à mort. La légende veut que le roi Louis VI ait répondu à un chevalier venu lui signifier sa capture sur le champ de bataille que, comme aux échecs, le roi ne pouvait être pris. L'impudent paya cher son insolence car le roi, d'un coup d'épée, *corpus militis in duas divisit portiones*²³.

Combat, le jeu d'échecs l'est pour la possession d'un territoire, à l'instar d'un grand nombre de jeux sportifs tels que la soule ou le jeu de paume, mais c'est également ce qui sous-tend des jeux de réflexion comme le jeu de dames. Or, la conquête ou la défense d'un territoire est toujours dans la vie réelle comme dans la vie jouée un prétexte à la violence. Et lorsque, comme le suggère un Jacques de Cessoles, ce territoire, c'est-à-dire l'échiquier, renvoie à celui de la ville, il est facile de comprendre, contexte italien oblige, le haut degré de violence qui sourd de la partie d'échecs²⁴.

19 J.-M. Mehl, « Le latin des jeux », dans Monique Goulet et Michel Parisse (dir.), *Les Historiens et le latin médiéval. [Actes du] colloque tenu à la Sorbonne les 9, 10 et 11 septembre 1999*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale, 63 », 2001, p. 279-291.

20 Paris, David Douceur, 1606, p. 246.

21 Publié dans William Jones, *The Works*, éd. Anna Maria Shipley Jones, London, J. Stockdale, 1799. Le nom Caïssa renvoie directement à Sessa, le nom du brahmane inventeur légendaire des échecs, via le personnage de Scacchia dans l'œuvre de Vida.

22 Claude Lévi-Strauss, *La Pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962, p. 46.

23 Alexandre Neckam, *De naturis rerum libri duo*, éd. Thomas Wright, London, Longman, Green, Longman, Roberts, et Green, coll. « Rerum Britannicarum Medii Aevi Scriptores, XXXIV », 1863, p. 325 ; cf. Philippe Mouskes, *Chronique rimée*, éd. Frédéric de Reiffenberg, Bruxelles, Impr. M. Hayez, « Collection de chroniques belges inédites, in-4°, II-2 », 1838, t. II, v. 18406 – 18413.

24 J.-M. Mehl, « Le jeu d'échecs, une métaphore de l'espace urbain », dans J.-M. Mehl et Nicolas Bourguinat (dir.), *Les Mises en scène(s) de l'espace. Faux-semblants, ajustements et expériences dans la ville*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, coll. « Sciences de l'Histoire », 2006, p. 224-234.

Parce qu'il est le jeu de l'aristocratie, parce que son apprentissage fait partie intégrante de l'éducation du jeune aristocrate, le jeu d'échecs est souvent présent dans la littérature, chansons de geste, poèmes ou romans courtois²⁵. Même si ces mentions peuvent être considérées comme autant de *topoi*, elles n'en disent pas moins le lien étroit entre les échecs et le maniement des armes, c'est-à-dire la violence. Il y a plus cependant. Il est en effet fréquent qu'une partie d'échecs soit totalement intégrée dans la construction logique du récit, remplissant alors une fonction spécifique. Ainsi Charlemagne dispute une partie d'échecs avec Garin de Monglane, partie dont l'enjeu est considérable dans la mesure où il n'est autre que la couronne impériale et la reine Galienne, sensible aux charmes du chevalier Garin²⁶. Les échecs vont donc se trouver investis d'une véritable fonction ordalique, un authentique jugement de Dieu. Dans la mesure où il est vraisemblable que le verdict soit contesté, le jeu a de très fortes chances de se traduire en violence. Avec l'image violente à laquelle elle est souvent associée, la fonction ordalique vient épaissir encore l'atmosphère qui plane au-dessus des soixante-quatre cases.

Même s'il s'avance dans des domaines qui lui sont *a priori* peu familiers l'historien ne peut ignorer les remarques des psychologues et psychanalystes faites à propos du jeu d'échecs. À plus forte raison lorsqu'il aborde les rapports entre jeu et violence²⁷. Or, la recherche des origines du jeu d'échecs montre d'emblée que ce jeu s'inscrit dans le cadre d'une forme particulière de violence, celle du meurtre du père. Jacques de Cessoles nous dit en effet que le jeu fut inventé sous le roi de Babylone Evilmerodag, connu pour son parricide spécialement raffiné²⁸. Le dominicain italien nous explique en effet qu'Evilmerodag fit découper le corps de son père en trois cents morceaux, lesquels furent donnés en pâture à trois cents vautours. Le fils meurtrier ressemblait d'ailleurs à son père connu pour avoir mis à mort les sages de la cité. C'est dans ce contexte, mélange de haine pour le géniteur et de haine pour la sagesse, que naît le jeu d'échecs.

25 J.-M. Mehl, *Les Jeux au royaume de France...*, *op. cit.*, p. 202-209.

26 *Die Chanson Garin de Monglene nach der Hss. PRL*, éd. Erich Schuppe, t. 1, Greifswald, Impr. H. Adler, 1914, p. 54, v. 410-416. Pour d'autres exemples, cf. Louis-Fernand Flutre, « La partie d'échecs de Dieudonné de Hongrie », dans *Mélanges offerts à Rita Lejeune*, Gembloux, J. Duculot, 1969, 2 vol., t. II, p. 757-768; Pierre Jonin, « La partie d'échecs dans l'épopée médiévale », dans *Mélanges de langue et de littérature du Moyen Âge et de la Renaissance offerts à Jean Frappier*, Genève, Droz, coll. « Publications romanes et françaises, 112 », 1970, 2 vol., p. 483-497.

27 Norman Reider, « Chess, Œdipus and the Mater Dolorosa », *International Journal of Psychoanalysis*, t. 40, 1959, p. 320-333; Jacques Dextreit et Norbert Engel, *Jeu d'échecs et sciences humaines*, Paris, Payot, coll. « Bibliothèque scientifique », 1981.

28 Jacobus de Cessolis, *Liber de moribus hominum...*, *op. cit.*, p. 1-2; cf. Jacques de Cessoles, *Le Livre du jeu d'échecs*, trad. et éd. J.-M. Mehl, Paris, Stock, coll. « Stock Moyen Âge », 1995.

Jacques de Cessoles récuse plus loin l'idée, pourtant communément admise au Moyen Âge, d'un jeu né pendant la guerre de Troie dans la calme atmosphère d'un siège qui s'éternise²⁹.

La richesse du jeu d'échecs ne pouvant laisser les psychanalystes indifférents, innombrables sont les remarques de ces derniers, à commencer par Sigmund Freud bien sûr. Il ne saurait être question d'en dresser la liste ici³⁰. Tous soulignent en tout cas l'omniprésence des thèmes œdipiens sur les soixante-quatre cases. À commencer par le meurtre du père, c'est-à-dire le roi, l'étymologie sanscrite du mot « roi » renvoyant d'ailleurs à cette équivalence puisque le mot signifie « géniteur, père »³¹. En ces temps de renforcement du pouvoir royal, au détriment des autres pouvoirs, pareille assimilation se comprend parfaitement. Dans le jeu, le roi est unique et irremplaçable puisque, lui disparu, la société se désagrège. D'où l'attitude double : tout faire pour le défendre et tout faire pour abattre l'autre roi, le dédoublement traduisant le travail de l'inconscient. Dans un cas comme dans l'autre, la violence est au rendez-vous, inversement proportionnelle au pouvoir réel du roi sur l'échiquier. La mort du roi sera la mort du bouc émissaire, sorte de violence première et fondamentale.

La reine est également unique, mais elle est remplaçable (*cf.* la promotion du pion). Rappelons que pendant presque tout le Moyen Âge, la reine, lointaine héritière du vizir arabo-persan, ne joue pratiquement pas de rôle sur l'échiquier. Elle vient cependant, véritable *Mater dolorosa*, compléter le triangle œdipien formé par le père, la mère et le fils, et peut jouer un rôle régulateur face aux pulsions agressives contre le père. D'aucuns expliquent même que c'est parce que les femmes n'ont pas la pulsion inconsciente du meurtre du père qu'elles n'excellent pas aux échecs³² ! Quant au pion, il est certes irremplaçable, mais il n'est pas unique. Il est l'enfant qui progresse de manière linéaire, ne pouvant revenir en arrière, destiné à disparaître, sauf à prendre la place de la mère. Norman Reider paraît donc tout à fait dans le vrai lorsqu'il écrit : « C'est comme si, au travers du jeu, on éprouvait une sorte d'union mystique avec rois et reines, avec leurs romances familiales et, en participant à leurs royales fortunes, on récupérait une part de l'omnipotence perdue »³³.

Tout dans le jeu d'échecs, tout ce qui constitue l'image de ce jeu, paraît l'inscrire sur un fond de violence. Peut-être est-ce parce que nous avons oublié

29 J.-M. Mehl, « De l'origine des jeux : quelques réponses médiévales », à paraître dans *Ludica*, t. XV, 2012.

30 J. Dextreit et N. Engel, *Jeu d'échecs et sciences humaines*, *op. cit.*, p. 25-57, en fournissent un résumé pertinent et parfaitement accessible au profane.

31 *Ibid.*, p. 27

32 Anthony Saidy, *La Lutte des idées aux échecs*, Paris, Hatier, coll. « Échecs », 1989, *passim*.

33 N. Reider, « Chess, Oedipus and the Mater Dolorosa », art. cité, p. 333.

qu'« il n'y a pas de forme d'expression qui n'ait pas accordé toute sa place à la muse de la violence »³⁴. Et, comme tout jeu, le jeu d'échecs est une forme d'expression.

Il est à ce point un jeu qu'il rentre presque dans chacune des quatre catégories que Roger Caillois mettait en évidence pour ordonner le concept de pratique ludique³⁵. Affrontement, il entre sans problème dans la catégorie de l'*agôn*. Par son vocabulaire, par les pièces qui le composent, il suppose pleinement « l'acceptation, sinon d'une illusion, du moins d'un univers clos, conventionnel et, à certains égards, fictif ». Par là il renvoie totalement à la *mimicry* (« mimétisme »). Par tout ce qu'il susurre au réfléchi mais surtout à l'inconscient, il appartient à l'*ilinx* (« vertige »). Il n'y a guère que l'*alea* (« hasard ») qui lui paraisse étranger. Effectivement, les échecs semblent ne pas laisser la moindre place au hasard, lequel est pourtant considéré comme la cause principale de violence dans les jeux³⁶. Notons toutefois que la désignation de celui qui commence à jouer, un avantage non négligeable dans la conduite de la partie, se fait en général par tirage au sort. Dès lors, on ne peut manquer de s'interroger pour savoir si le chevauchement de ces quatre catégories n'est pas l'origine première de la violence qui entoure le jeu. Comment oublier Montaigne qui disait : « Je le hay et fuy, de ce qu'il n'est pas assez jeu ? »³⁷.

166

Toutes ces images violentes qui tournent autour du jeu d'échecs sont-elles perçues comme telles ? Par rapport à la perception première, et largement caricaturale, des temps médiévaux, la réponse paraît s'imposer : les images du quotidien ne diffèrent guère des images échiquéennes. N'oublions pas davantage qu'« une image est ressentie comme violente par un spectateur lorsqu'elle le submerge d'émotions qu'il ne parvient pas à identifier et qui l'empêchent de penser »³⁸. Pour comprendre le rapport du jeu à la violence, il y a lieu quitter le domaine des images, conscientes ou non, et de scruter des parties réelles. Or, l'historien médiéviste n'est pas équipé pour cela. Il en va en effet de même pour les échecs que pour les jeux sportifs à propos desquels Georges Vigarello a cette remarque : « Absence de récit sur les épisodes du jeu [...] absence de tout commentaire sur les moments marquants d'une partie [...] Aucun récit

34 Alain et Frédéric Le Diberder, *L'Univers des jeux vidéo*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 1998, p. 190.

35 Roger Caillois, *Les Jeux et les Hommes. Le masque et le vertige*, Paris, Gallimard, 1958.

36 J.-M. Mehl, « Jeux de hasard et violence à la fin du Moyen Âge : une alliance éternelle ? », *Ludica*, t. XI, 2005, p. 89-95.

37 Michel de Montaigne, *Les Essais*, éd. Pierre Villey, t. I, Paris, F. Alcan, 1922, Liv. I, chap. I, p. 303.

38 Serge Tisseron, *Les Bienfaits des images*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 47.

sur le plaisir d'une victoire ou l'amertume d'une d'un échec »³⁹. Presque pas de parties précisément situées dans l'espace et le temps. Quant aux recueils de parties d'échecs, ils renseignent sur les règles suivies et sur la manière de mener une partie⁴⁰. Mais c'est encore l'esprit du jeu qui y transparait et non la partie réelle avec des adversaires en chair et en os.

Le grand nombre de parties d'échecs évoquées dans les textes littéraires reste toutefois précieux. Même en faisant place aux capacités inventives des auteurs, elles ne sont certainement pas éloignées de quelques éléments réalistes. Évoquons simplement une scène de *Renaud de Montauban*. Les quatre fils du duc Aymon viennent d'être adoubés par l'empereur Charles. S'ensuivent diverses réjouissances parmi lesquelles le jeu d'échecs occupe une place de choix. Renaud, nouveau chevalier, affronte Bertolai, un neveu de l'empereur. À la suite d'un différend, Renaud assène à Bertolai un coup d'échiquier d'une telle violence que les yeux de Bertolai jaillissent de leurs orbites et que le neveu de l'empereur tombe raide mort. Une illustration de cette scène dans un manuscrit brugeois du xv^e siècle rend parfaitement compte de la violence qui s'est installée dans cette rencontre⁴¹. La fréquence dans les chansons de geste et la littérature courtoise de scènes évoquant des violences au cours desquelles les pièces du jeu ou les échiquiers se transforment en armes de jet ou en objets contondants oblige à considérer la véracité de ce type de dérive du jeu. Il peut se faire aussi que la fascination exercée par le jeu sur tel ou tel soit un moyen utilisé par une personne mal intentionnée pour se débarrasser d'un rival et s'emparer de son château. Tel est le cas au xiv^e siècle du sire de Gauville lorsqu'il chercha à tuer le châtelain d'Évreux pour le compte de Charles le Mauvais⁴². Mais alors c'est le penchant pour le jeu et non le jeu lui-même qui est utilisé dans la réalisation de l'acte violent. Entre la réalité du jeu et son imaginaire, la distance n'est jamais grande.

Souvent le jeu, et surtout la victoire au jeu, n'est pas autre chose que l'ostentation de sa domination. La violence prend lors une forme banale qui du coup l'éloigne de la spécificité des soixante-quatre cases. D'après Richer de Senones, la comtesse de Flandre triomphait souvent aux échecs de son mari

39 Georges Vigarello, *Du jeu ancien au show sportif. La naissance d'un mythe*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La couleur des idées », 2002, p. 16.

40 Je songe à la traduction française du *Bonus Socius* florentin par Nicolas de Nicolay au xvi^e siècle, dont le manuscrit latin a appartenu à Charles d'Orléans qui l'a agrémenté de ses remarques ; cf. J.-M. Mehl, *Les Jeux au royaume de France...*, *op. cit.*, p. 115-116.

41 BnF, Arsenal, ms. 5073, fol. 15, reproduit dans Ève Netchine (dir.), *Jeux de princes, jeux de vilains* [catalogue de l'exposition, Bibliothèque de l' Arsenal, 17 mars – 21 juin 2009], Paris, Bibliothèque nationale de France – Éditions du Seuil, 2009, p. 34-35.

42 Jean Froissart, *Œuvres. Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. VI, Bruxelles, V. Devaux, 1868, p. 29-30.

Ferrand. Touché dans son orgueil, ce dernier *ipsam verberaverat et inhoneste tractaverat*⁴³. On dit que ce sont les mauvais traitements infligés à sa nièce qui poussèrent le roi Philippe Auguste à une expédition punitive conclue par la victoire de Bouvines (1214)⁴⁴. Indirectement les échecs se trouvent ainsi à l'origine de la plus grande bataille du siècle.

La violence contenue dans les échecs demeure toutefois une violence contenue, une violence bridée par les règles du jeu. Là comme ailleurs, « la violence n'est pas dans l'usage de la force, mais dans l'absence ou l'oubli de ce qui la règle »⁴⁵. Or, cette règle est arbitraire, sans fondement, mais le système doit fonctionner produire des effets. N'en va-t-il pas de même pour la violence⁴⁶ ?

Ces règles du jeu obligent à considérer un autre point de vue : la façon de mener le combat sur l'échiquier. On sait qu'au Moyen Âge, les règles sont encore loin d'être fixées. Il existe conjointement plusieurs variantes, nouvel élément gros de toutes les violences⁴⁷. Esquisse des règles actuelles, les règles médiévales s'en distinguent essentiellement par la limitation des déplacements de la reine et des « alphins » (les fous). Alors que pour le roi, les « rochs » (les tours), les chevaliers et les pions les mouvements sont les mêmes qu'actuellement, ils sont limités à une case pour la reine et à trois pour les alphins. Il ne semble pas qu'il y ait une durée limite pour les déroulements des parties et les textes littéraires se font souvent l'écho, sans étonnement particulier, de parties très longues, que cela soit une journée entière ou toute une nuit⁴⁸. Encore un nouvel élément susceptible de générer des actes violents.

Les quelques textes disponibles ne permettent que très difficilement de suivre le déroulement d'une partie. Même les écrits techniques sont le plus souvent un ensemble de problèmes d'échecs qui, à l'instar des *mansouba* arabes, se contentent de proposer à la sagacité du lecteur la résolution de tel ou tel problème, le plus souvent des fins de parties. Demeure simplement un élément fondamental qui nous rapproche de notre propos. La partie d'échecs

43 *Gesta Richeri Senonensis Ecclesiae*, éd. G. Waitz, dans *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, t. XXV, Hannover, 1880, p. 293.

44 J.-M. Mehl, « Le latin des jeux », art. cité, p. 290-291.

45 Blandine Kriegel (dir.), *La Violence à la télévision. Rapport de la Mission d'évaluation, d'analyse et de propositions relatives aux représentations violentes à la télévision*, Paris, PUF, coll. « Quadrige, 398 », 2003, p. 107.

46 Colas Duflo, *Jouer et Philosopher*, Paris, PUF, coll. « Pratiques théoriques », 1997, p. 139-144.

47 Pour un bref résumé de ces règles, cf. Jacques de Cessoles, *Le Livre du jeu d'échecs*, op. cit., p. 210-217.

48 Par exemple, Jean Renart, *L'Escoufle. Roman d'aventure*, éd. Franklin Sweester, Paris-Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français, 211 », 1974, v. 762-765, p. 24-25 ; *Berinus. Roman en prose du XIV^e siècle*, éd. Robert Bossuat, Paris, Société des anciens textes français, 1931, t. I, p. 53.

médiévale s'apparente beaucoup plus à un jeu de massacre qu'à la recherche d'une stratégie subtile à long terme. Il s'agit beaucoup plus pour le joueur de faire place, c'est-à-dire d'abattre le plus grand nombre possible de pièces afin de réaliser plus facilement et plus rapidement la mise en échec et mat du roi de l'autre camp. La lutte sur l'échiquier s'apparente alors parfaitement au corps à corps, à l'addition de duels individuels tels qu'ils abondent dans les récits de batailles, directs ou recomposés, narratifs ou poétisés. La limitation du mouvement des pièces s'adapte parfaitement à ce cas de figure. La violence est frontale, parfaitement régulée, opposant deux adversaires à armes égales. Bien qu'incomplète, parce que trop peu contextualisée, et souffrant de nombreuses exceptions, l'image de brutalités rapprochées paraît prégnante et conforme à la réalité des violences médiévales.

Dès lors, il est facile de comprendre que lorsque les conditions du combat sur le terrain vont se trouver modifiées, il en sera de même sur l'échiquier. Ainsi, à la fin du Moyen Âge, l'introduction des armes à feu ne pouvait qu'avoir des répercussions sur le jeu. Concrètement, cela se traduit par une modification dans les règles relatives au déplacement des pièces. La reine comme les alphins obtinrent le droit de se déplacer d'un bout de l'échiquier à l'autre, comme dans les règles actuelles, pouvant ainsi semer la mort jusque dans les retranchements les plus profonds de l'adversaire.

On a parfois voulu voir dans cette amplification du mouvement de la reine la marque de telle ou telle personnalité féminine particulièrement forte, telle que l'une ou l'autre princesse italienne ou, avec plus de vraisemblance, la main d'Isabelle la Catholique. Même s'il est notoire que ces innovations sont venues des péninsules Italique et Ibérique, rien ne vient étayer pareilles hypothèses. La désignation de cette mutation paraît néanmoins significative. Les Italiens parlèrent de *scacchi alla rabiosa* tandis que les Français, un peu plus tardivement, évoquèrent « les eschès de la dame enragée », vocabulaire convenant parfaitement à une atmosphère de violence⁴⁹. Peut-être faut-il renoncer à chercher une cause externe à cette mutation et privilégier des contraintes internes au jeu, comme un réajustement de la cohérence de l'ensemble⁵⁰. De fait, plus qu'un réajustement, c'est une véritable révolution. Désormais le nombre de coups possibles à chaque fois croît à l'infini. De simple affrontement où il suffit d'abattre les pièces de l'adversaire, le jeu d'échecs devient tactique subtile, nécessitant de faire appel

49 J. Dextreit et N. Engel, *Jeu d'échecs et sciences humaines*, op. cit., p. 50-53 ; K. M. Colby, « Gentlemen, the Queen », *Psychoanalytical Review*, t. 40, 1953, p. 144-148.

50 J.-M. Mehl, « La Reine de l'échiquier », dans *Reines et princesses au Moyen-Âge. Actes du cinquième colloque international de Montpellier, Université Paul-Valéry, 24-27 novembre 1999*, Montpellier, Université Paul Valéry, coll. « Les Cahiers du CRISIMA, 5 », 2001, 2 vol., t. 1, p. 323-331.

à une stratégie à long terme. Dans tout cela la ruse, les pièges et la prise en compte de la psychologie de l'adversaire jouent un rôle croissant. Le vieux jeu médiéval a vécu sans doute parce qu'il se mourrait progressivement, ayant atteint ses limites. Le jeu moderne est né, porté sur les fonts baptismaux par cette transformation des règles. Son dynamisme, son intérêt, tout comme la part de vertige (*ilinx*) qu'il peut faire naître, paraissent assurés. À lui s'applique parfaitement la judicieuse formule de l'écrivain espagnol Arturo Perez-Reverte qui, dans *Le Tableau du Maître flamand*, un roman policier fondé sur le jeu d'échecs, écrit que « les échecs sont encore plus proches de l'art de l'assassinat que de l'art de la guerre »⁵¹. Les remarques des Grands Maîtres citées plus haut prennent maintenant tout leur sens. La violence de référence a changé de nature. Après le monde des images, du vocabulaire et de l'inconscient qui faisait croire à une omniprésence de la violence, la pratique réelle du jeu d'échecs ne livre que rarement des actes violents, en tout cas beaucoup moins que dans les autres activités ludiques⁵². Le paradoxe ne repose pas uniquement sur des lacunes documentaires. L'expérience prouve en effet que lorsque la violence s'invite quelque part, il lui est toujours difficile de le dissimuler totalement. Par ailleurs, le fait que les échecs soient quasi exclusivement un loisir aristocratique et bourgeois ne recèle en lui aucune explication convaincante.

Dans ces conditions, il est possible de recourir à une explication fondée sur le « procès de civilisation » mis en évidence jadis par Norbert Élias et développé par Eric Dunning⁵³. À l'instar des jeux sportifs, l'histoire des échecs au Moyen Âge et au début de l'époque moderne serait alors celle d'une lente correction des manifestations de violence. Comme l'ont montré les auteurs précités pour les jeux physiques anciens, les échecs permettraient « l'excitation, voire l'agression, tout en exigeant de la tempérance et de la retenue »⁵⁴. Modèle direct du combat, le jeu d'échecs permet à la fois la permission du « transgressif » avec le meurtre du père, parallèlement au contrôle de ce même « transgressif » au sein de la « société de cour » où ce jeu est avant tout pratiqué⁵⁵. Bien sûr, comme dans le cas des jeux sportifs, cette « civilisation » des échecs passe par l'adoption de règles nouvelles, précises et reconnues⁵⁶. Il va de soi que le processus est lent. Désormais, si violence il y a, elle ne pourrait plus se traduire par une politique

51 Arturo Perez-Reverte, *Le Tableau du Maître flamand*, Paris, Le Livre de Poche, 1995, p. 186.

52 J.-M. Mehl, *Les Jeux au royaume de France...*, op. cit., chap. XIV, p. 295-308.

53 Norbert Élias et Eric Dunning, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994.

54 G. Vigarello, *Du jeu ancien au show sportif*, op. cit., p. 15.

55 N. Elias, *La Société de cour*, Paris, Calmann-Lévy, 1974, *passim*.

56 J.-M. Mehl, « Qu'est-ce qu'un bon joueur de paume à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance ? », dans Patrick Clastres et Paul Dietschy (dir.), *Paume et tennis en France, XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde, coll. « Histoire du sport », 2009, p. 19-29.

de « place nette », mais, sans que son but final ne change, par le guet-apens ou le complot soigneusement préparé, l'ensemble étant parfaitement euphémisé. Il est vraisemblable que, compte tenu de son succès à la fin du Moyen Âge, toute la littérature des « échecs moralisés » ait eu une influence non négligeable dans cette longue évolution⁵⁷. Néanmoins le jeu n'est pas pour autant aseptisé. Suivant le mot de William Faulkner, c'est toujours « un jeu où se reflètent et où s'avèrent toutes les passions de l'homme, sa folie et son espoir »⁵⁸. Mais tout cela est davantage intériorisé. Comparé au cas de Ferrand qui rossait d'importance la comtesse de Flandre qui avait eu l'audace de le battre aux échecs, l'histoire d'Édouard III qui fait exprès de perdre face à la comtesse de Salisbury, permet de mesurer tout le chemin parcouru⁵⁹.

À la fin du XIII^e siècle, le dominicain Jacques de Cessoles a recours à la métaphore du jeu d'échecs lorsqu'il se propose d'évoquer les mœurs des hommes et les devoirs des nobles. Dans ce dessein, il précise à quoi correspond l'échiquier, s'appuyant sur le lieu d'origine du jeu : les soixante-quatre cases figurent la ville de Babylone qui, d'après Jérôme, fut construite suivant un plan quadrillé⁶⁰. Cette référence serait plutôt négative si le frère prêcheur ne précisait qu'il y a là une préfiguration du royaume et du monde entier. On sait qu'en Occident la représentation de la Jérusalem céleste prit souvent un aspect quadrillé. Ce passage de Babylone à Jérusalem se fait par la pratique des vertus requises pour chaque pièce de l'échiquier. Le grand nombre d'*exempla*, petites historiettes à l'usage des prédicateurs, que Jacques de Cessoles met en avant, permet d'illustrer concrètement ces vertus⁶¹. Le théâtre des combats violents sera donc pacifié. Babylone pourra devenir Jérusalem.

Les lignes qui précèdent ont toutefois montré la prégnance de l'image violente attachée aux échecs. Même si la violence réelle née du jeu échappe souvent à l'historien, il y a sans doute lieu de faire confiance à un Alexandre Neckam qui, vers 1180, écrit que *sape ludus in rixam degenerat*⁶². Au XV^e siècle, Olivier de La Marche est sans doute dans le vrai lorsqu'il souligne que « souvent il

57 J.-M. Mehl, « Justice et administration d'après le *Liber de moribus* de Jacques de Cessoles », dans Olle Ferm and Volker Honemann (dir.), *Chess and Allegory in the Middle Ages. A collection of essays*, Münster-Stockholm-Uppsala, Runica et Mediaevalia, coll. « Scripta minora, 12 », 2005, p. 160-172.

58 William Faulkner, *Le Gambit du Cavalier*, Paris, Gallimard, coll. « Du monde entier », 1951, p. 196.

59 Jean Froissart, *Œuvres. Chroniques, op. cit.*, t. III, p. 458-459.

60 Jacques de Cessoles, *Le Livre du jeu d'échecs, op. cit.*, p. 31.

61 J.-M. Mehl, « L'*exemplum* chez Jacques de Cessoles », *Le Moyen Âge*, t. 84, 1978, p. 227-246.

62 Alexandre Neckam, *De naturis rerum libri duo, op. cit.*, p. 306.

advint que grans maus en soit advenus ou peuvent advenir »⁶³. Si les parties d'échecs engendrent la violence, il ne faut pas oublier que, selon la formule habituelle « les jeux précipitent l'air du temps ». On peut parfaitement dire que le jeu d'échecs répond parfaitement à la définition utilisée pour les jeux en ligne, c'est-à-dire « des mondes imaginaires dans lesquels les joueurs évoluent malgré tout en s'appuyant sur leurs normes et leurs pratiques sociales »⁶⁴. Cela ne signifie pas que cette violence surgie à propos des parties d'échecs soit acceptée. Simplement, contrairement à ce qui se passe dans notre société où les traumatismes nés de l'agression abondent, la violence échiquéenne n'est pas sublimée, dans le jeu comme dans toutes les formes d'expression. Dans la partie d'échecs qu'entament Nicolas et Alceste, partie que les adultes leur ont présentée comme un moment de réflexion par excellence, tout se transforme très vite en lancer des pièces, utilisées comme autant de projectiles⁶⁵. Aucun jeu n'est à l'abri de la violence ! *In fine*, on peut rappeler ce mot de Xavier Tartakover, champion austro-polonais, mort en 1956 : « On ne peut vivre des échecs, mais on peut en mourir ».

63 Olivier de La Marche, *Mémoires*, éd. Henri Beaune et J. d'Arbaumont, Paris, Librairie Renouard, coll. « Société de l'histoire de France », t. I, 1883, p. 62.

64 Sylvie Craipeau, *La Société en jeu(x). Le laboratoire social des jeux en ligne*, Paris, PUF, 2011, p. 196.

65 René Goscinny et Jean-Jacques Sempé, *Le Petit Nicolas et les copains*, Paris, Denoël, 1989, p. 84-91.

TABULA GRATULATORIA

Elizabeth A. R. BROWN	Jean DEVAUX
Patrick ARABEYRE	Michel DUCHEIN
Martin AURELL	Liliane DULAC
Françoise AUTRAND	Jonathan DUMONT
Michel BALARD	Anne-Marie EDDÉ
Bernard BARBICHE	Christian FRACHETTE
Sébastien BARRET	Michaud FRÉJAVILLE
Dominique BARTHÉLEMY	Bruno GALLAND
Jean-Charles BÉDAGUE	Florent GARNIER
Yves-Marie BERCE	Alban GAUTIER
Céline BERRY	Claude GAUWARD
Valérie BESSEY	Jean-Louis GAZZANIGA
Jean-Louis BIGET	Jean-Philippe GENET
Michel BOUVARD	Nathalie GOROCHOV
Michel BUR	Denis GRISEL
Jacqueline CAILLE	Gaël GUIHARD
Philippe CAILLEUX	Christian GUILLERÉ
Jean-Christophe CASSARD	Caroline HEID
Guido CASTELNUOVO	Isabelle HEULLANT-DONAT
Jean-Marie CAUCHIES	Michel HÉBERT
Mireille CHAZAN	Marie-Annick HEPP
Jean-Claude CHEYNET	Jacqueline HOAREAU
Thierry CLAERR	Marie-Clotilde HUBERT
Roseline CLAERR	Claude JEAY
Julie CLAUSTRE	Philippe JOSSERAND
Isabelle de CONIHOUT	Pierre JUGIE
Patrick CORBET	Marie JULLIEN DE POMMEROL
Denis CROUZET	Gillette LABORY
Élisabeth CROUZET-PAVAN	Françoise LAINÉ
Stéphane CURVEILLER	Patrick LATOUR
Bruno DELMAS	Isabelle LE BIS
Patrick DEMOUY	Jean-Loup LEMAÎTRE

- Roberte LENTSCH
 Bruno LYON
 Érik LE MARESQUIER
 Yvolène LE MARESQUIER
 Guy LOBRICHON
 Serge LUSIGNAN
 Aude MAIREY
 Alain MARCHANDISSE
 Andrea MARTIGNONI
 Christophe MASSON
 Anne MASSONI
 Olivier MATTÉONI
 Franck MERCIER
 Christian de MÉRINDOL
 Françoise MICHAUD-FRÉJAVILLE
 Jean-Marie MOEGLIN
 Élisabeth MORNET
 Cécile MORRISON
 Heribert MÜLLER
 Gisela NÆGLE
 François NEVEUX
 Danièle NEIRINCK
 Werner PARAVICINI
 Pierrette PARAVY
 Béatrice PEREZ
 François PLOTON-NICOLLET
 Nicole PONS
 Alain PROVOST
 Pierre RACINE
 Christiane RAYNAUD
 Christian REMY
 Annie RENOUX
 Jean-Claude RICHARD
 Denyse RICHE
 Albert RIGAUDIÈRE
 Jean-Louis ROCHER
 Emmanuel ROUSSEAU
 Guillaume SALLES
 Lydwine SCORDIA
 Bénédicte SÈRE
- Marc SMITH
 Andreas SOHN
 Monique SOMMÉ
 Michel SOT
 Véronique SOT
 Marc SUTTOR
 Guy STAVRIDÈS
 Josiane TEYSSOT
 Julien THÉRY
 Jean THIBAULT
 Pierre THIBAULT
 Jean-Yves TILLIETTE
 François-Olivier TOUATI
 Pierre TOUBERT
 Anne VALLEZ
 Jean-Marie VALLEZ
 André VAUCHEZ
 René VERDIER
 Charles VULLIEZ
 Odile WILSDORF
 Aude WIRTH JAILLARD
- Archives de l'État de Fribourg
 Archives départementales
 de la Dordogne
 Archives départementales
 des Hautes-Pyrénées
 Bibliothèque de l'Institut de France
 Centre de médiévistique, CNRS
 Délégation Centre-Est
 Direction des archives
 départementales,
 Châlon-en-Champagne
 Institut historique allemand (Paris)
 Sociétés des amis des universités
 d'Auvergne

TABLE DES MATIÈRES

Notice sur Philippe Contamine.....	7
Bibliographie des travaux de Philippe Contamine (jusqu'au 1 ^{er} février 2012).....	11
En guise d'ouverture Patrick Gilli et Jacques Paviot	43

PREMIÈRE PARTIE THÉORIE ET PRATIQUE DE LA POLITIQUE

« Plutarchus si dit et recorde... » L'influence du <i>Policraticus</i> de Jean de Salisbury sur Christine de Pizan et Jean Gerson Frédérique Lachaud	47
Instructions et avis du cardinal Pierre d'Estaing sur le gouvernement des Terres de l'Église, 1371 Armand Jamme	69
Preuves et épreuves à la fin du Moyen Âge. Remarques sur le duel judiciaire à la lumière des actes du Parlement, 1254-1350 Romain Telliez	107
Avant le procès de Jeanne d'Arc (1431) : le « dossier de l'instruction » Xavier Héлары	123

DEUXIÈME PARTIE LE MONDE DE LA CULTURE ET DE L'UNIVERSITÉ

Poésie, littérature et droit à la croisée des chemins. Autour de Cino da Pistoia et de ses amis Patrick Gilli	143
Jeu d'échecs et violence dans la société médiévale Jean-Michel Mehl	159
Simon de Brie et l'université de Paris 1264-1279 Jacques Verger	173

TROISIÈME PARTIE
LA SOCIÉTÉ NOBILIAIRE,
LA GUERRE, LES ORDRES MILITAIRES

	L'apparition des grands officiers de l'hôtel du roi et la stratification du service domestique du roi de France. La situation à la fin du XIII ^e siècle	
	Élisabeth Lalou	191
	Les grands officiers de l'hôtel sous le règne de Philippe IV le Bel	
	Bertrand du Guesclin et la société militaire de son temps. Une gloire fabriquée?	
	Thierry Lassabatère	205
	Les morts d'Azincourt. Leurs liens de famille, d'offices et de parti	
	Olivier Bouzy	221
	François de La Palud, seigneur de Varambon, un encombrant seigneur du XV ^e siècle	
	Jacques Paviot	257
412	Un épisode décisif de la Guerre du Bien public : le passage de la Seine à Moret par les armées bourguignonne et bretonne, Juillet- août 1465	
	Michel Rimboud	293
	Rémissions pour hommes d'armes	
	Pierre Pégeot	307
	Service de Dieu, service du prince. Le lignage des Giresme, chevaliers du prieuré de France, XIV ^e -XVI ^e siècle	
	Jean-Marc Roger	315
	Tableau généalogique de Regnault et Nicole de giresme. Louis XI et le siège de Rhodes À propos d'un acte inédit de Philippe de Commynes	
	Laurent Vissière	341

QUATRIÈME PARTIE
GESTION ET EXPLOITATION DES TERRITOIRES

	Le roi René et le Barrois dans les années 1470. L'apport de ses lettres patentes	
	Hélène Schneider	361
	Louis XI et les Limousins récalcitrants (1471). Un épisode des rapports entre pouvoir central et élites locales dans la France de la fin du Moyen Âge	
	Jean-François Lassalmonie	375
	Anastomoses. Les connexions économiques à la fin du Moyen Âge : le cas de la Baie	
	Jean-Luc Sarrazin	391
	<i>Tabula gratulatoria</i>	409
	Table des matières	411

